



Christophe BASSE
Mandataire Judiciaire

171, avenue Charles de Gaulle
CS 20019 / 92521 Neuilly sur seine CEDEX
www.lesmandataires.com
Standard : 01 47 25 71 04

Liquidation judiciaire :
SARL GB 12 TRANSPORT

N/Réf : AK n°8171

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL
ETABLIE SOUS TOUTES RESERVES, EU EGARD AUX ELEMENTS COMMUNIQUEES

Bail commercial de 3, 6, 9 années commençant à courir le 30 juin 2007, pour se terminer le 30 juin 2016

Adresse des locaux : 33, rue de Cronstadt 75015 – Paris

Désignation :

Au RDC : une boutique sur rue et arrière-boutique

Au sous-sol : une cave

Destination : COMMERCE DE TRANSPORT ET DEMENAGEMENT

Loyer : 13 800 € / an (*sous réserve des indexations ultérieures*)

Dépôt de garantie : 2 300 €

Clause de droit de préemption du bailleur : non

Clause d'agrément du bailleur : non

Dette locative : **1 978,64 €** (à la date de la liquidation judiciaire, selon le débiteur)

Clause cessionnaire/cédant : ☐ oui ☒ non



NB : si la clause de solidarité cédant/cessionnaire n'apparaît pas opposable à la liquidation judiciaire, **la clause de solidarité cessionnaire/cédant est opposable au cessionnaire**. Par conséquent, le candidat devra prendre à sa charge la

totalité des impayés locatifs existant au jour de l'ordonnance autorisant la cession (créances antérieures et postérieures au jugement d'ouverture de la procédure collective).

Plus généralement les candidats acquéreurs sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des clauses du contrat de bail commercial et de ses éventuels avenants joints en annexe du cahier des charges.

Il est par ailleurs rappelé conformément au cahier des charges que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.